



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Vu les articles L. 121-16 et R. 123-11 du Code de l’Environnement,

Je soussigné, Pascal BUGIS, Président de la Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet, certifie qu’en application des articles précités, l’avis de consultation sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial a été affiché à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, au siège de la Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet, sur le panneau prévu cet effet.

Fait à Castres, le 1<sup>er</sup> mars 2023



Le Président,

Pascal BUGIS



**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**  
**Projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**  
**Publié le 1<sup>er</sup> mars 2023**  
(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a décidé le 12 décembre 2017 d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de lutter contre les effets liés au changement climatique et de proposer des solutions pour s'y adapter.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire de la Communauté d'agglomération et permet d'apporter une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Les objectifs stratégiques et opérationnels du Plan Climat doivent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques, de contribuer à la sobriété énergétique, de lutter contre la pollution de l'air et de s'adapter aux effets des changements climatiques tout en préservant le cadre de vie et cela, dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Après avoir organisé une large concertation à l'automne 2021 avec les acteurs du territoire pour travailler ensemble sur les actions du Plan Climat et mobilisé le public à émettre leurs idées, aujourd'hui une consultation publique électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du :

**Jeudi 16 mars au dimanche 16 avril 2023 inclus**

Pour cela, sont mis à disposition sur la plateforme de la consultation du PCAET (<http://castres-mazamet-pcaet-concertation.fr/>) et le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet ([www.castres-mazamet.com](http://www.castres-mazamet.com)) les documents suivants :

- Le Plan Climat, comprenant les documents suivants :
  - Diagnostic territorial
  - Stratégie territoriale
  - Les fiches actions du PCAET
  - Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET
  - Le Résumé Non Technique
  - Rapport environnemental
  - Le rapport méthodologique de l'élaboration de la stratégie territoriale jusqu'à la rédaction du programme d'actions
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur l'élaboration du PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet émis le 22/12/2022 ainsi que la réponse de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet à cet avis.

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période au siège de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet  
Espace Ressources, Le Causse Espace d'Entreprises,  
81100 Castres

Le public pourra faire part de ses observations sur la plateforme de la consultation du PCAET de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (<http://castres-mazamet-pcaet-concertation.fr/>) via un formulaire électronique ou par mail à : [pcaet@castres-mazamet.com](mailto:pcaet@castres-mazamet.com)